

---

Adresse de la société populaire de Senlis invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Senlis invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 202;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39338\\_t1\\_0202\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39338_t1_0202_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

qui préparâtes cette insurrection salutaire. A cette insurrection, nous devons notre salut. Cependant n'attendez pas de nous des louanges. Des républicains n'en donnent point; mais avec cette simplicité qui convient et à vous et à nous, nous vous dirons : en faisant votre devoir, vous avez bien mérité de la patrie.

« C'est en vain que vous avez donné à la France une Constitution républicaine, que vous avez facilité à l'indigent les moyens de subsistance, que l'avare accapareur ou l'ennemi de la chose publique lui avaient rendus impossibles, si vous ne consolidez vous-mêmes l'ouvrage que vous avez si heureusement commencé.

« Jetez un moment vos regards sur l'état politique de la France, et jugez si, sans lâcheté et sans vous rendre coupables, vous pourriez quitter le poste qui vous est confié. Non! ce que vous avez fait pour la patrie nous est un gage de ce que vous ferez pour elle.

« Apaisez dans l'intérieur les mouvements contre-révolutionnaires, repoussez cette horde d'esclaves qui souillent le territoire de la République, assurez au Français la liberté et l'égalité, et venez ensuite recueillir au sein de vos familles les bénédictions du peuple que vous aurez servi. Mais que jusqu'alors nous vous voyions immobiles au poste que vous occupez d'après le vœu de vos concitoyens et de vos frères, prenez-en l'engagement solennel et recevez le nôtre qui est de mourir au pied de la Montagne plutôt que de la voir souillée par les traîtres qui voudraient la renverser.

« *Les membres composant la Société républicaine de Martigues,*

« MEIFFAU, président; POL fils; J. MARTIN, secrétaire; G. BOYER, secrétaire.

N° 67.

*Les autorités constituées réunies et la Société populaire de Senlis, aux représentants du peuple français (1).*

« Senlis, le 28 du 1<sup>er</sup> mois de la 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible.

« Législateurs,

« Il est donc arrivé, ce moment heureux, où des lâches fédéralistes qui siégeaient parmi vous ont été renversés dans la poussière et traînés au fond des cachots. Il est arrivé, ce moment si doux où la hache nationale a frappé l'infâme Autrichienne et purgé la terre d'une seconde Médie, si célèbre par ses forfaits. Enfin, ils sont arrivés ces temps heureux où la foudre des peuples gronde sur la tête des rois et leur présage le sort qui les attend tous.

« Législateurs, les patriotes de Senlis vous témoignent leur vive allégresse sur vos mesures énergiques; elles seules sont capables de sauver la liberté française; ne désespérez plus le vaisseau de la République qu'il ne soit bien ancré dans le port; n'en quittez pas le gouvernail

qu'après avoir chassé du territoire français, tous les soldats de l'esclavage et les vils satellites des bourreaux couronnés. Législateurs, nos espérances seront alors remplies et nous vous appellerons les pères de la patrie et les libérateurs du peuple français.»

(*Suivent 21 signatures.*)

N° 68.

*Adresse de la Société populaire de Brie-la-Ville à la Convention nationale (1).*

« 2<sup>e</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Législateurs,

« La Société populaire de Brie-la-Ville, pénétrée de reconnaissance des travaux auxquels vous consacrez tous vos instants pour le bonheur de la République,

« A arrêté, en assemblée générale et à l'unanimité, que la présente adresse vous serait remise. Elle proteste de son entier dévouement et de son adhésion à tous vos décrets, elle vous invite à rester à votre poste et à ne le quitter qu'après la paix. Elle vous demande d'éviter le numéraire or et argent qui, ne pouvant être qu'un moyen de corruption, doit être anéanti. Elle applaudit au parti que vous avez pris d'écraser les infects du marais.

« Et vive la Montagne, à laquelle elle a toujours été réunie!

« LE BLOND, président; DOGUET, secrétaire. »

N° 69.

*Les membres des comités de surveillance des deux sections de la ville d'Aubusson, département de la Creuse, à la Convention nationale (1).*

« Aubusson, le 24<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois, l'an II de la République française.

« Les deux comités réunis en séance commune n'ont reconnu dans tous les membres que de vrais sans-culottes, des ennemis irréconciliables de la royauté et du fédéralisme.

« Leurs regards se sont ensuite portés sur la Montagne sainte de la Convention, ils y ont vu les libérateurs, les sauveurs de la Patrie; ils se sont rappelés les journées aussi salutaires que glorieuses des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, et celle plus récente et non moins nécessaire du 4 octobre. Des républicains pouvaient-ils ne pas désirer, pourraient-ils ne pas approuver les actes de rigueur et de justice qui empêchent le retour de la tyrannie et consolident à jamais les bases de la République naissante?

« O Montagne vraiment tutélaire, rempart inexpugnable de la France libre, laisse la calom-

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 779.

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 779.